

## **LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'HOMME, PRINCIPE DU DROIT EUROPÉEN**

**Sonia Bianca COMAN\***

**RESUME:** *Quel rôle les droits de l'homme jouent-ils ou devraient-ils jouer dans l'Union européenne? Une brève incursion historique nous amène à la date de la création de l'Union européenne, où il n'y avait aucune référence expresse au respect des droits fondamentaux, pour garantir leur respect. Progressivement, ils ont trouvé leur ancrage dans la tradition des États membres et se sont imposés comme des principes de droit distincts. Le droit est un art mis au service de l'homme, jus est ars boni et aequi, a déclaré Celsus. Par conséquent, les responsables de l'application des lois, tant au niveau national qu'europpéen, doivent placer les droits de l'homme au cœur de l'acte législatif, administratif et judiciaire. Bien que nous soyons plus proches des intérêts de la nation à laquelle nous appartenons, qui découle de notre essence humaine, nous ne pouvons nous empêcher d'admettre qu'au fil du temps, il a fallu garantir l'existence d'un instrument de validité internationale précisément parce que la protection de nos droits ne doivent pas être seulement abstraits et précaires.*

**MOTS-CLES:** *droits; CEDH ; CJUE ; principe européen ; protection*

**JEL CODE:** *K33*

---

\* Étudiant au doctorat à l'Université de l'Ouest de Timișoara, Assist. univ. Associate Université «G.E.Palade» de médecine, pharmacie, sciences et technologie Tîrgu-Mureș, avocat au barreau de Mureș, ROUMANIE.